



8 novembre 2006

C 24/2006

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 15 novembre 2006)**

### **Avenue de Lavaux**

#### **Réponse de la Municipalité à l'intervention de M. Lilian Geoffroy, Conseiller communal, du 13 septembre 2006**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En réponse à l'intervention de M. le Conseiller communal Lilian Geoffroy concernant les travaux à l'avenue de Lavaux, la Municipalité peut transmettre à l'ensemble du Conseil communal les informations suivantes, regroupées en trois rubriques :

- Problèmes imprévus
- Délais
- Coûts

#### **1 Problèmes imprévus**

Il faut d'abord préciser qu'un chantier de génie civil de cette taille, en site urbain, comprend nécessairement des imprévus et des modifications lors de son exécution.

En effet, les outils de l'ingénieur dans les phases de projet et de planification sont essentiellement des plans de relevés des infrastructures souterraines qui proviennent de plusieurs services différents (pulliérans, lausannois, Swisscom, Cablecom, etc.).

Les responsables du projet complètent ces informations avec des sondages sur place et établissent le projet définitif en tenant compte de ces données. Malheureusement, lors de l'exécution des travaux, la réalité ne correspond pas toujours aux hypothèses et aux plans qui ont servi à l'élaboration du projet.

Tout le « jeu » des responsables d'un chantier est de prendre les bonnes décisions lors d'imprévus et d'en maîtriser le coût.

En ce qui concerne le chantier Lavaux, il est clair que des modifications et des problèmes imprévus interviennent presque tous les jours, tels que :

- difficultés lors du terrassement du collecteur d'eaux usées longeant le mur CFF entre la Damataire et le Pont de la Panchaudaz;
- décision de remplacer un tronçon de chaussée supplémentaire à l'Est du futur giratoire en raison du mauvais état de son infrastructure;
- divers tronçons de collecteurs à réhabiliter (non prévus dans le projet initial).

Dans les cas concrets précités, la Direction des travaux recherche en parallèle des économies à réaliser pour financer ces surcoûts.

Aussi, les imprévus indiqués plus haut ont été compensés par deux mesures :

- réutilisation partielle de la couche de fondation dans la zone du giratoire;
- modification du tracé d'une importante canalisation à l'Ouest du carrefour de la Clergère, qui a permis l'économie de deux chambres spéciales très coûteuses.

## **2 Délais**

Le préavis N° 4-2005 mentionnait que la durée des travaux pour le tronçon situé sur la Commune de Pully était estimée à 22 mois environ, de septembre 2005 à juin 2007.

Lors de la séance de présentation publique du 14 septembre 2005 à la Maison Pulliérane, les soumissions étant rentrées, de nouvelles dates ont été données :

Lot 1 (Perraudettaz - Pont de la Panchaudaz) :	octobre 2005 - août 2007
Lot 2 (Pont de la Panchaudaz - Damataire) :	octobre 2005 - novembre 2006

### **Réactualisation des délais à fin octobre 2006 :**

Lot 1 (Perraudettaz - Pont de la Panchaudaz) :	août 2007
Lot 2 (Pont de la Panchaudaz - Damataire) :	mai 2007

Le retard prévisible d'environ 5 mois sur la fin des travaux du lot 2 (terrassement très difficile à proximité du mur CFF et des contraintes de circulation pénalisant un avancement optimal dans la région du giratoire) n'a pas d'incidence sur l'achèvement global des travaux à l'été 2007, comme prévu dans le préavis N° 4-2005.

### **3 Coûts**

A ce jour, la situation financière est saine, les surcoûts causés par des modifications sont soit équilibrés par des économies équivalentes, soit comprises dans les postes divers et imprévus du préavis.

A ce stade de l'exécution, aucun dépassement n'est à prévoir.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que, sur le montant du préavis N° 4-2005 de Fr. 7'650'000.--, à ce jour les dépenses engagées se montent à Fr. 3'196'000.--, soit 42% du crédit alloué.

Enfin, en ce qui concerne « le malaise et les critiques qui commencent à se faire jour au sein de la population », nous pouvons indiquer qu'après consultation de nos services, ainsi que de ceux de la sécurité publique, les riverains n'ont pas exprimé de mécontentement vis-à-vis de ce chantier, ni par écrit, ni par téléphone.

Seules quelques manifestations de mauvaise humeur ont été enregistrées, en particulier en rapport avec l'accès aux propriétés des riverains, parfois difficile ou brièvement interrompu. Mais ces gênes ont toujours été annoncées et la situation rapidement réglée.

La Direction des travaux et des services Industriels reste à disposition du public pour toute question relative à ce chantier.

LA MUNICIPALITE